



Lettre d'information communale

4

20 mars 2021



Spéciale déchets



Les déchèteries

L'accès aux déchèteries est contrôlé. Une carte personnelle est nécessaire.

Le contrôle d'accès dans les cinq déchèteries du SIBRECSA (Le Cheylas, Crêts en Belledonne, Pontcharra, Porte-de-Savoie et Villard-Sallet) est à ce jour opérationnel.

Ci-après vous trouverez les informations pour l'obtention de cette carte.



- ◇ par internet via le site du SIBRECSA : www.sibreca.fr (réception par voie postale dans un délai de 2 à 3 semaines).
- ◇ par courrier au SIBRECSA 95 Avenue de la gare BP49 38530 PONTCHARRA (réception par voie postale dans un délai de 2 à 3 semaines).

Pour rappel, les justificatifs nécessaires pour obtenir la carte d'accès sont :

une pièce d'identité et un justificatif fiscal (taxe d'habitation ou taxe foncière).

Les foyers possédant déjà une carte d'accès pour les déchèteries de la Communauté de communes "Le Grésivaudan" n'ont pas besoin de faire une demande auprès du SIBRECSA, leur carte étant valable pour accéder aux déchèteries du SIBRECSA.

Les déposes

Le fonctionnement de la carte d'accès vous permet de vous rendre dans les déchèteries de Pontcharra, Le Cheylas, Crêts en Belledonne, mais également sur les déchèteries gérées par la Communauté de communes "Le Grésivaudan" (Le Touvet, Crolles...) et "Cœur de Savoie".



Les déchets autorisés en déchèteries

L'accès est limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes et une limite de 30 m³ par an.



Retrouvez-nous
bientôt sur le site
Theys.fr

Theys

Les **Points d'Apport Volontaire** sont :

"Le Grand Rocher", Le Parc Jail, le Camping municipal, la Micro-Crèche, Route de Montgoye, "Les Rouges", "Pierre Herse" et le Camping des 7 Laux.

Petit rappel sur ces points de collectes et ce que vous pouvez déposer.

Les déchets non acceptés en déchèteries

- ◆ Les ordures ménagères : ramassage en porte à porte sur les communes du SIBRECSA, à Theys le mardi matin
- ◆ Bouteilles de gaz et extincteurs : les rapporter aux distributeurs
- ◆ Les médicaments et les DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) : les rapporter dans les pharmacies

Pour le VERRE, le PAPIER, les EMBALLAGES et le CARTON : ces déchets sont à déposer dans les conteneurs de tri des Points d'Apport Volontaire (PAV) existants.

Nouveau les conteneurs à cartons bruns sont à votre disposition. Afin d'améliorer et de faciliter le geste de tri, le SIBRECSA met en place une collecte des cartons bruns.

Ce sont des containers "aériens" installés sur les mêmes sites que les PAV vert, jaune et bleu.

Les cartons sont déposés à plat, pas de polystyrène ni de plastique, ils sont secs et non souillés.

A Theys

- ◆ 2 sur le Point d'Apport Volontaire du "Grand Rocher"
- ◆ 1 sur le Point d'Apport Volontaire proche de la halle des sports (devant la micro crèche).



Nouveau conteneur pour cartons bruns



Tous les emballages en plastique





Tous les déchets ont leur place en déchèterie même les déchets D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

C'est un équipement hors d'usage qui fonctionne sur secteur ou bien avec des piles ou batteries. Il peut être ménager ou professionnel.

Équipement d'échange thermique

- Réfrigérateurs,
- Congélateurs,
- Distributeurs automatiques de produits froids,
- Appareils de conditionnement d'air,
- Déshumidificateurs,
- Pompes à chaleur,
- Radiateurs à bain d'huile et autres équipements d'échange thermique fonctionnant avec des fluides autres que l'eau pour l'échange thermique

Écrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm².

- Écrans,
- Télévisions,
- Cadres photo LCD,
- Moniteurs,
- Ordinateurs portables, et petits ordinateurs portables

Lampes (bac spécial)

- Tubes fluorescents rectilignes,
- Lampes fluorescentes compactes,
- Lampes à décharge à haute intensité, y compris les lampes à vapeur de sodium haute pression et les lampes à halogénures métalliques,
- Lampes à vapeur de sodium basse pression, LED.

Gros équipements

- Lave-linge,
- Séchoirs,
- Lave-vaisselle,
- Cuisinières,
- Réchauds électriques,
- Plaques chauffantes électriques,

- Équipements musicaux
- Grosses unités centrales,
- Grosses imprimantes,
- Photocopieuses,
- Gros dispositifs médicaux,
- Gros instruments de surveillance et de contrôle,
- Réchauds électriques,
- Plaques chauffantes électriques,
- Luminaires,
- Équipements destinés à reproduire des sons ou des images

Petits équipements

- Aspirateurs,
- Aspirateurs-balais,
- Appareils pour la couture,
- Luminaires,
- Fours à micro-ondes,
- Ventilateurs,
- Fers à repasser,
- Grille-pain,
- Couteaux électriques,
- Bouilloires électriques,
- Réveils et montres,
- Rasoirs électriques,
- Balances,
- Appareils pour les soins des cheveux et du corps,
- Calculatrices,
- Postes de radio,
- Caméscopes,
- Magnétoscopes,
- Chaînes haute-fidélité,
- Détecteurs de fumée,
- Régulateurs de chaleur,
- Thermostats,
- Petits outils électriques et électroniques,
- Petits dispositifs médicaux,

- Petits dispositifs médicaux,
- Petits instruments de surveillance et de contrôle,
- Petits distributeurs automatiques de produits,
- Petits équipements avec cellules photovoltaïques intégrés.
- Instruments de musique,
- Équipements destinés à reproduire des sons ou des images,
- Jouets électriques et électroniques,
- Équipements de sport

Petits équipements informatiques et de télécommunications

- Petits équipements informatiques et de télécommunications (dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 50 cm),
- Téléphones portables,
- GPS,
- Calculatrices de poche,
- Routeurs,
- Ordinateurs individuels,
- Imprimantes,
- Téléphones
- Télécommandes
- Porte-clés électronique

Panneaux photovoltaïques Reprise par votre installateur

Cartouches d'impression + Piles + Batteries : Bacs spécifiques



Retrouvez-nous
bientôt sur le site
Theys.fr

Depuis le 18 mars 2021, le site du "Grand Rocher" est fermé.

Une **déchetterie mobile** sera présente sur le parking du gymnase de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h :

les mercredis 31 mars, 14 avril, 16 juin, 17 juillet, 22 septembre, 6 octobre et 17 novembre 2021.

Ne pas oublier votre carte d'accès.

Elle est réservée aux particuliers.

Vous pourrez déposer : encombrants, métaux, pneus, cartons, bois, déchets dangereux, D3E.

Les végétaux et les gravats ne sont pas acceptés.

Tout dépôt sauvage est interdit sous peine d'une amende de 1500 € - article R 635-8 du Code Pénal.

BILAN DE LA COLLECTE SELECTIVE 2019

En 2019, à THEYS, vous avez trié :

4,55 tonnes d'acier, permettant la fabrication de 59 lave-vaisselle

0,49 tonnes d'aluminium, permettant la fabrication de 287 cadres de trottinettes

15,75 tonnes de carton, permettant la fabrication de 59110 boîtes à chaussures

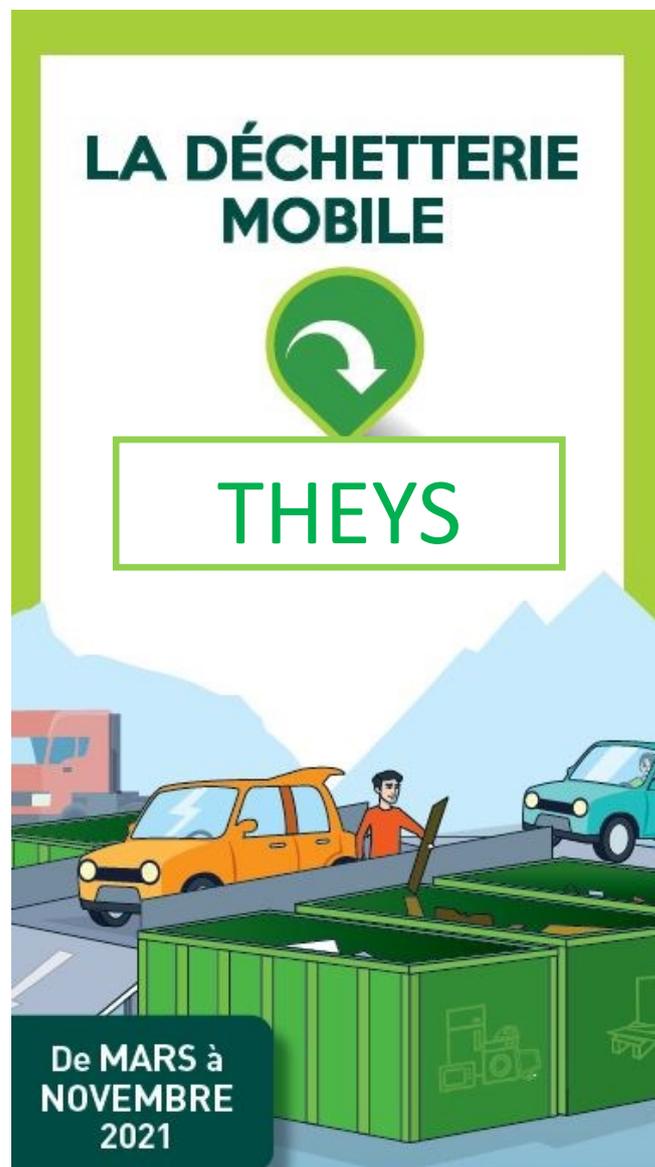
1,56 tonnes de briques alimentaires permettant la fabrication de 11923 rouleaux de papier toilette

5,53 tonnes de plastique PET permettant la fabrication de 2876 couettes

2,36 tonnes de plastique PE/PP/PS permettant la fabrication de 2705 arrosoirs

33,62 tonnes de papier permettant la fabrication de 28 tonnes de papier recyclé

74 tonnes de verre permettant la fabrication de 164 501 nouvelles bouteilles de 75 cl



De MARS à
NOVEMBRE
2021

Tous les emballages se trient.

Ils sont valorisés au niveau de la matière.

Déposer votre tri en vrac, non imbriqué.

Les jouets en plastique ne sont pas recyclables.

Ne pas les mettre dans les containers.

Les papiers broyés (sous forme de confettis ou de tagliatelles) sont à mettre aux ordures ménagères.

Si le conteneur est plein, se rendre au plus proche, et surtout ne pas déposer votre tri au sol.

Données SIBRESCA Années 2018/2019—Bilan de la collecte sélective

Années	Emballages		Papiers		Verre		Total		Evolution en %
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	
THEYS / Total en Kg	32 322	39 924	33 225	33 619	75 579	74 033	141 126	147 576	4,57
SIBRESCA / Total en Kg	697 308	892 431	936 984	948 977	1 831 256	2 000 988	3 465 548	3 842 396	10,87
Nbre Kg/hab THEYS	16,64	20,39	17,10	17,17	38,90	37,81	72,64	75,37	3,76
Nbre Kg/hab SIBRESCA	12,71	16,18	17,08	17,21	33,37	36,29	63,16	69,68	10,32

Point de collectes vêtements

Retrouvez-nous
bientôt sur le site
Theys.fr

Offrez une deuxième vie à vos textiles, linge de maison et chaussures !

Ne jeter plus vos vêtements, linge de maison et chaussures. Ils feront le bonheur des 4 structures implantées dans le Grésivaudan (Tri-Vallées, Relais, CVRA Environnement et Gre'sy) qui gèrent les points d'apports textiles : conteneurs ou mini-chalets en libre accès.

Comment bien trier ?

Tous les vêtements et le linge se déposent propres et secs, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent par paire. Tout est placé dans un sac bien fermé. Ne pas déposer d'articles humides.

Où déposer ses textiles, linge de maison et chaussures ?

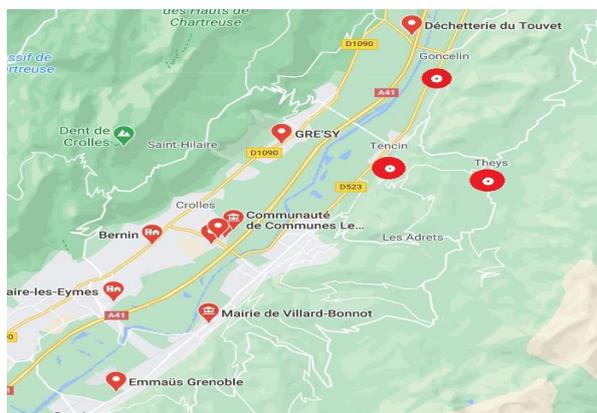
Dans un des points d'apport volontaire portant ce logo.



Pourquoi est-ce utile ?

Les textiles, linge de maison et chaussures collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Points de différents lieux de collectes



IMPORTANT – RAPPEL RELATIF AUX DÉCHETS :

Le SIBRECSA rappelle que dans le contexte de l'apparition du COVID-19 sur le territoire français, il est encore plus important de respecter le règlement de collecte des ordures ménagères :

Tous les déchets doivent être mis en sacs fermés y compris les masques de protection, autres textiles sanitaires (lingettes, essuie-tout, ...) et les mouchoirs à usage unique.

Ils représentent en effet un risque infectieux non négligeable pour les personnels de collecte. Les bacs présentant des déchets non conformes pourront ne pas être collectés.

Nous comptons sur la vigilance et le respect de chacun.

Le règlement est consultable sur le site Internet du SIBRECSA.



RÈGLEMENT DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

CONTENANT CONFORME

✓ Bac de collecte conforme à la norme **NF EN 840**



✗ Le dépôt de sac au sol n'est pas autorisé

✓ Bac déposé **la veille** au soir du jour de collecte, **en bordure de voirie**

CONTENU CONFORME

✓ Déchets mis dans des **sacs fermés**

✗ Déchets interdits :

Végétaux / Gravats / Encombrants / Gros cartons
Déchets toxiques / Déchets électriques électroniques

Déchets Recyclables à déposer dans les conteneurs de tri

Retrouvez-nous
bientôt sur le site
Theys.fr

Brûlage des déchets verts à l'air libre : une pratique interdite et punissable

La Préfecture de l'Isère a pris des arrêtés afin de réglementer le brûlage des déchets verts par les particuliers, les agriculteurs et les forestiers.

Vous êtes invités à consulter les arrêtés préfectoraux portant les numéros :

- 2013.322.0020 du 18 novembre 2013
- 2016.05.12.005 du 12 mai 2016
- 2017.04.28.007 du 28 avril 2017
- 2018.02.01.006 du 1^{er} février 2018

ainsi que les conseils sur le site de la Préfecture de l'Isère : réglementation du brûlage à l'air libre des déchets végétaux.

Cette pratique polluante est punissable par une amende.

Le brûlage des déchets verts produit divers polluants : hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes, monoxyde de carbone, etc. dont des particules fines (PM-10) fortement polluantes pour les personnes soumises aux fumées de ces feux. Il est d'autant plus important en cette période d'éviter l'augmentation des facteurs de risques.

Ci-après des exemples de solutions écocitoyennes de valorisation des déchets verts :

=> **Le Mulching** : taille fine de l'herbe haute laissée sur place pour protéger et nourrir la pelouse.

=> **La taille d'arbres** : les tiges longues et droites peuvent servir dans le potager. Les plus grosses branches peuvent être utilisées pour les barbecues de cet été.

=> **La taille de haies et d'arbustes** : entassées les tailles de haie et d'arbustes peuvent servir d'abris pour la faune du jardin.

=> **Le Paillage** : les tontes de pelouse sèches peuvent servir de paillage pour les arbustes, haies ou potager.

Les guides composteurs, des précieux relais

Le SIBRECSA met en place des formations gratuites sur le territoire pour permettre aux personnes le désirant de devenir guide composteur.

Ces guides bénévoles permettent de promouvoir le compostage sous toutes ses formes (individuel, partagé...). Ils donnent des conseils, animent des ateliers, écrivent des articles pour les bulletins municipaux....

Ils sont en contact avec le SIBRECSA et sont des relais importants auprès des habitants.

A ce jour, une vingtaine de personnes fait partie de ce réseau sur tout le territoire du SIBRECSA.

Une formation compostage est prévue sur la commune avant l'été.



<http://www.sibreca.fr/compostage/les-guides-composteurs-des-relais-precieux>

Le SIBRECSA propose des composteurs en bois (400 L) ou composteurs bois collectifs pour les sites de compostage de proximité (600 L) ou en plastique recyclé (445 L) au prix de 15 €

Si vous êtes intéressés, contactez le SIBRECSA ou inscrivez-vous directement via le site

info@sibreca.fr

Les rendez-vous de retrait se font par mail ou par téléphone au

04 76 97 19 52.

Un bioseau est offert avec chaque composteur.

Limité à 1 par foyer.



Astuces pratiques de Recyclage

LE SAVIEZ-VOUS ?

VOUS DEVEZ RAPPORTER VOS HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES EN DÉCHÈTERIE

Un enjeu environnemental : aujourd'hui, en France, le gisement d'huiles usagées est estimé à 66 millions de litres dont 95% terminent dans les égouts, les caniveaux ou avec d'autres déchets. Ce nouveau dispositif de collecte permet de valoriser les huiles alimentaires sous la forme de bio-carburants.

+ d'infos sur labaraqueahuile.fr

Grâce à la Baraque à Huile, désormais, le geste devient facile !

Plus propres et plus pratiques, les Baraques à huile simplifient la collecte et la valorisation des huiles alimentaires usagées des particuliers.

Le dispositif se présente sous la forme d'une « Olibox », un seau étanche de 3 litres, **remis gratuitement en déchèterie.**

À la maison, il accueille les huiles végétales et les graisses de cuisson. Une fois plein, il suffit de le déposer en déchèterie, dans l'un des casiers de la Baraque à huile.

Un agent présent sur le site vous remet alors en échange, un seau propre.



Voici ici une liste des associations locales, n'hésitez pas à les contacter.



Le Mouvement Emmaüs représente aujourd'hui un réseau de 293 structures qui interviennent dans les domaines de l'action sociale, de l'insertion, de l'hébergement et du logement... Soit près de 27 000 acteurs ancrés localement sur l'ensemble du territoire national.

<https://emmaus-France.org>



Roue Libre <http://rouelibre.net>

Roue libre : La Vélobrigade, l'atelier du déplacement à vélo quotidiennement en facilitant leur entretien à moindre coût avec des pièces détachées recyclées.



Café Repair <https://repaircafe.org>

Il s'agit d'une fondation internationale qui incite à réparer (ensemble) plutôt que de jeter. Des outils et du matériel sont disponibles à l'endroit où est organisé le Repair Café : vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets et autres. Des experts bénévoles sont présents lors de ces rencontres. Chez nous :

<https://repaircafe.mjc-stvincentmercuzé.info>



Ca suffit le gâchis

<http://www.casuffitlegachis.fr>

Des infos et des astuces pour lutter contre le gaspillage.



ConsoGlobe <https://consoglobe.com>

Il s'agit d'un magazine en ligne pour une consommation différente.



L'accorderie

<http://www.accorderie.fr/pontcharra>

Une Accorderie est une association qui met en relation des personnes d'un même territoire à travers des échanges de services, des ateliers collectifs, des moments conviviaux.



Serd <http://www.serd.ademe.fr>

La semaine européenne de la réduction des déchets en lien avec l'ADEME.



Gre'sy <http://www.gresy.fr>

L'association exerce une activité de collecte et de revalorisation notamment des TLC (textiles, linge, chaussures), et articles divers (vaisselle, jouets, livres ...)



R de récup' est une association de type recyclerie à Pontcharra. Elle est située

90 rue de la Ganterie
38530 Pontcharra

Ses maîtres mots : récupérer, valoriser, réparer, revendre.

Tel 06 49 99 05 46

Email : info@rderecup.com

Web : rderecup.com

Horaires Boutique

Mercredi Vendredi 10h-12h30 /
13h30-17h30

Samedi 9h30-13h

Horaires Dépôt Mardi 14h-17h30

Retrouvez-nous
bientôt sur le site
Theys.fr



Ce qu'il faut
retenir

Déchèteries Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie accessibles pour les habitants de Theys / localisation



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À RECYCLER
EMBALLAGES EN VERRE
BOUTILLES EN VERRE | POTS ET BOCAUX EN VERRE

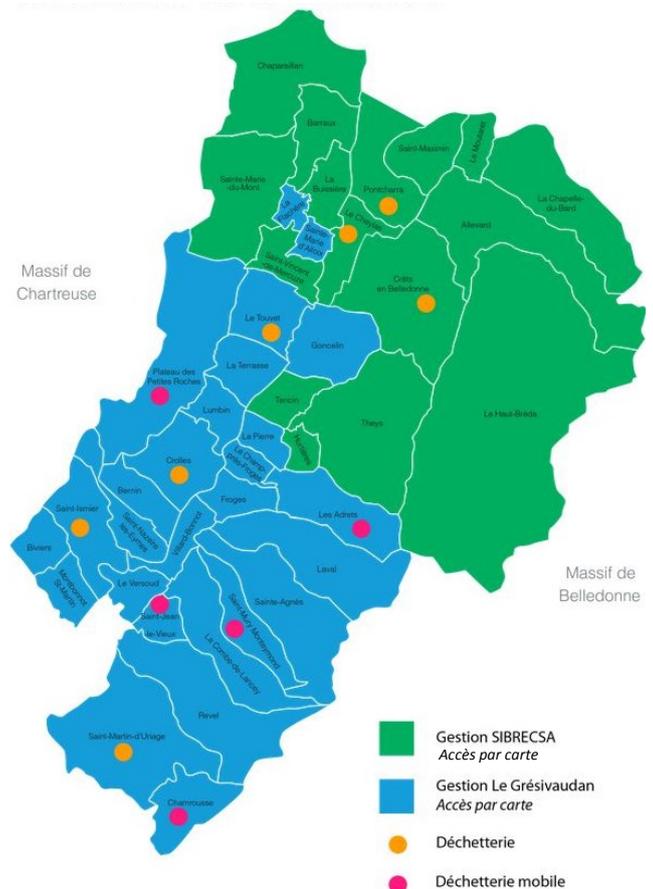
À RECYCLER
EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON
EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON | BOUTILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE | TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE | EMBALLAGES EN MÉTAL

À JETER
VASSÈLE EN VERRE OU EN PORCELAÏNE | OBJETS

À RECYCLER
TOUS LES PAPIERS
JOURNAUX ET MAGAZINES | ANNUAIRES ET CATALOGUES | COURRIERS, LETTRES ET AUTRES PAPIERS

NOUVEAU
TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Logo: CITEO



Dans leurs gestes et habitudes du quotidien tous les citoyens sont concernés par la gestion des déchets. Si des actions de tri sont quotidiennement effectuées par nombre d'entre nous, des efforts de sensibilisation doivent encore être effectués pour inciter tout un chacun au tri et aider au bon aiguillage des différentes matières.

Ce petit recueil d'information vous permettra, nous l'espérons, de mieux valoriser vos déchets grâce à un tri efficace, c'est indispensable.



LES DÉCHÈTERIES DU SIBRECSA

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

Il n'y a plus de changement de l'heure de fermeture lors du changement d'heure été/hiver

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
PONTCHARRA <i>Impasse Denis Papin Zl de Pré Brun</i>	8h-12h 15h-18h30	8h-12h 15h-18h30	8h-12h 15h-18h30	8h-12h 15h-18h30	8h-12h 15h-18h30	8h-12h 15h-18h30
CRÈTS EN BELLEDONNE <i>Route de la Ronzière Saint Pierre d'Allevard</i>	8h-12h 14h-18h30	14h-18h30	8h-12h 14h-18h30	14h-18h30	8h-12h 14h-18h30	8h-12h 14h-18h30
LE CHEYLAS <i>Route de La Buisnière La Rolande</i>	8h-12h 14h-18h30	8h-12h 14h-18h30	14h-18h30	8h-12h 14h-18h30	8h-12h 14h-18h30	8h-12h 14h-18h30
PORTE-DE-SAVOIE <i>786 Route des Chancelières Lieu dit Ile Besson - Francin</i>	8h-12h 14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	8h-12h 14h-18h30	8h-12h 14h-18h30	8h-12h 14h-18h30
VILLARD-SALLET <i>Rue du Rebet</i>	8h-12h 14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	8h-12h 14h-18h30	8h-12h 14h-18h30

On compte sur vous ;-)

www.sibreca.fr 04 76 97 19 52